Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_112_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 23 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET(à partir de la délibération n°CM-110/2026), Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Frédéric POULIZAC est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026

OBJET : N°CM-112/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Par délibération n°CM-055/2026 du 26 mars 206, le conseil municipal a décidé, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le maire.

Les décisions sont les suivantes :

⇨ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité (à ce jour 216 000 € HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_112_2026-DE

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-036/2026	17/07/2026	Objet du marché : Mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'école Jules Verne – avenant 2 Titulaire : SEMBREIZH (Cesson-Sévigné, 35) Objet de l'avenant : budget complémentaire de 320 000 € TTC au mandataire pour le paiement des prestations liées à la fourniture des modulaires prévue en cours de l'étude. Incidence financière : aucune rémunération supplémentaire
N°D-037/2026	03/08/2026	Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'église Saint-Armel – avenant 1 Titulaire : 1090 Architectes (Paris, 75) Objet de l'avenant : reprise de la mission économie de la construction confiée au cotraitant SAS CBB par le cabinet 1090 Architectes, mandataire du groupement Incidence financière : aucune rémunération supplémentaire
N°D-042/2026	31/08/2026	Objet du marché : Construction de vestiaires à Monterrein – Lot n°10 électricité, courant fort, courant faible – avenant 1 Titulaire : SVAE (Pontivy, 56) Objet de l'avenant : réalisation de prestations supplémentaires Montant initial du marché : 13 990,00 € HT Incidence financière : + 2 850,00 € HT Nouveau montant : 16 840,00 € HT

⇨ Décider de la conclusion et de la révision, de la reconduction du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-033/2026	03/07/2026	Preneur : Ploërmel Communauté Localisation : chapelle des Carmélites Durée : du 16/07/2026 au 20/08/2026 chaque jeudi entre 17h00 et 19h00 Type d'usage : accueil des groupes de visiteurs dans le cadre des visites guidées de l'office de tourisme de Ploërmel Communauté en cas d'intempéries Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-034/2026	09/07/2026	Preneur : Handisport Pays de Ploërmel Localisation : espace au sein du bâtiment des services techniques Durée : du 28/08/2026 au 30/08/2026 Type d'usage : organisation du Challenge Breton de Paracyclisme Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-035/2026	09/07/2026	Preneur : Département du Morbihan – avenant 1 Localisation : espace au sein du site des Carmes Objet de l'avenant : prolongation du bail pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2031 inclus et modification des conditions de résiliation par le preneur. Celui-ci pourra désormais résilier le bail à tout moment et pour quelque motif que ce soit, sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_112_2026-DE

		Type d'usage : centre médico-social Autres clauses : inchangées
N°D-039/2026	19/08/2026	Preneur : Ploërmel Communauté – avenant 2 Localisation : une partie de l'école Françoise Dolto Objet de l'avenant : modifier l'article 12 « cession/sous-location » en autorisant le preneur à sous-louer tout ou partie des locaux, à titre gracieux, sous réserve que la mise à disposition soit réalisée dans le cadre d'activités présentant un caractère d'intérêt général. Type d'usage : installation de services liés à la petite enfance et à l'enfance Autres clauses : inchangées
N°D-040/2026	19/08/2026	Preneur : Établissement Public de Santé Mentale du Morbihan Localisation : espace au sein du centre médico scolaire Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 renouvelable 2 fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2029 Type d'usage : permanences Maison des adolescents Montant : 1556,00 €/an (redevance prise en charge par Ploërmel Communauté)

⇨ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-041/2026	28/08/2026	Objet : Remboursement de l'assureur Groupama relatif aux dommages intervenus sur l'abri bus et le panneau de signalisation situés impasse Capitaine Morfouace par un véhicule tiers identifié Montant : 2 233,92 € TTC
N°D-043/2026	01/09/2026	Objet : Organisation du marché de Noël Titulaire : Groupama Loire Bretagne (Rennes, 35) Durée : du 02/12/2026 au 07/12/2026 Biens assurés : 22 pagodes Montant : 885,40 € HT

⇨ Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-032/2026	09/06/2026	Modification de régies comptables – régie de recettes services périscolaires

⇨ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-030/2026	28/05/2026	Objet : Cession d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 7905 XE 56 Acquéreur : WESTER (Guer, 56) Montant : 300 € TTC
N°D-031/2026	28/05/2026	Objet : Cession d'une remorque benne basculante LIDER immatriculée BL-476-ZW Acquéreur : REMORQUE CENTER (Guipavas, 29) Montant : 1 300 € TTC

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_112_2026-DE

⇨ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-038/2026	10/08/2026	Objet : Dépôt par la société INSIÈME PROMOTION d'une requête le 31 juillet 2026 devant le Tribunal administratif de Rennes, tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 juin 2026 portant retrait et refus d'un permis de construire relatif à un projet de construction d'un hôtel et d'une cellule commerciale situé avenue Georges Pompidou. Cabinet d'avocats retenu : VALADOU-JOSSELIN et Associés (Quimper, 29)

⇨ Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-044/2026	03/09/2026	Objet : Admission en non-valeur d'une créance éteinte pour une location de salle Montant : 152,51 €

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

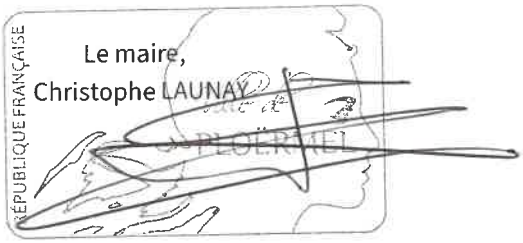
. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le maire par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Frédéric POULIZAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.